



Mise à jour COVID-19 – 24 mars 2020 – 14 h 00

La présente a pour objectif de vous donner les plus récentes informations des impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les activités de Municipalité du canton de Saint-Camille. Quelques informations seront redondantes pour certains; le but de ce message est aussi de mettre l'organisation, la population et nos acteurs locaux à niveau sur les développements des derniers jours.

Administration

- Le bureau municipal est fermé jusqu'au **1^{er} mai 2020** inclusivement.
- Le moyen de communication avec l'administration est par courriel à dg@saint-camille.ca ou par téléphone au 819-342-7749.
- La date du report des élections partielles n'est toujours pas connue.
- Le conseil adoptera une résolution pour enlever les frais d'intérêts pour les versements de taxes en retard.
- Pour ceux qui ont déjà envoyé leurs chèques et qui désirent reporter le paiement du 2 avril, nous vous invitons à communiquer avec la direction à l'adresse dg@saint-camille.ca.

Aménagement et urbanisme

- L'inspecteur en bâtiment fera les demandes de permis de base, aucune demande de dérogation mineure ne sera traitée durant cette période.
- Les demandes de permis se feront par courriel **seulement** à inspecteur@saint-camille.ca.
- Le permis sera émis par courriel avec la facture. Aucun intérêt ne sera chargé et nous allons inviter les citoyens à payer par internet seulement jusqu'au 1^{er} mai 2020 inclusivement.
- Pour ceux qui n'ont pas accès à un télécopieur ou un numériseur, la signature du permis sera remise à une date ultérieure.

Service incendie

- Le Service incendie continuera ses opérations et le directeur incendie est en communication régulière avec la direction.

Matières résiduelles

- Le service de collecte des matières résiduelles continuera à desservir nos citoyens aux dates prévues au calendrier des collectes.

Voirie

- Le service de voirie continuera ses opérations comme à l'habitude.

Loisirs et cultures

- Les spectacles sont suspendus pour une durée de 30 jours à compter du 14 mars 2020 au P'tit Bonheur de Saint-Camille.
- La bibliothèque, le Toit des quatre temps, le chalet des loisirs, le parc école, le parc Cinq à milles feuilles et le Camillois demeurent fermés jusqu'au **1^{er} mai 2020 inclusivement**. **AUCUNE ACTIVITÉ** n'aura lieu dans ces infrastructures.
- Tous les emprunts de livres à la bibliothèque ont été renouvelé jusqu'au 1^{er} mai afin d'éviter les retards.
- Appel à projets – Fonds de développement culturel de Saint-Camille : La situation évolue rapidement et les incertitudes se multiplient. Considérant qu'il est impossible d'estimer la durée de la situation actuelle, et considérant que la plupart des projets soumis ne pourraient se réaliser dans un contexte de quarantaine, la Municipalité du canton de Saint-Camille reportera l'analyse de projets à une date indéterminée.
- Les artisans et artistes ainsi que les organismes et les entreprises œuvrant dans le milieu culturel sont invités à consulter le site du Ministère de la Culture et des Communications :
 - [Foire aux questions du ministère de la Culture et des Communications](#).

Entreprises et travailleurs

- La MRC des Sources met en place un moratoire complet sur tous ses prêts afin d'atténuer les impacts du coronavirus sur les entreprises de sa région. :
 - <http://www.mrcdessources.com/nouvelles/>

Population

- Nous faisons appel à votre entière collaboration pour votre vigilance durant les prochains jours.
- Nous vous invitons à encourager nos entreprises locales dans les futures semaines.
- Nous vous invitons à prendre cinq minutes de votre temps pour appeler vos voisins. Certaines personnes sont plus vulnérables et ont peu de ressources.
- **Pour les aînés, il est possible, par avis verbal au bureau de poste, de mandater une personne pour aller chercher votre courrier. Nous vous invitons fortement à le faire et à communiquer avec la Maître poste, au 819-828-2478.**

Mesures gouvernementales (Québec)

- [État d'urgence sanitaire](#) sur le territoire québécois.
- Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ([PATT COVID-19](#)).
- Les établissements d'enseignement scolaires (écoles primaires et secondaires, centres de formation, établissements d'enseignement privés) sont fermés jusqu'au **1^{er} mai inclusivement**. Des services de garde d'urgence sont ouverts en milieu scolaire pour les enfants de 4 à 13 ans des travailleurs de la santé, des services sociaux et des services essentiels.
- Afin de protéger la population, **les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits** par le gouvernement du Québec.
- Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du 24 mars à 23 h 59, de tous les services et toutes les activités économiques non essentiels. Les épicerie, pharmacies et stations-services demeureront ouvertes.
 - [Réduction au minimum des services et activités non prioritaires](#)
- La date limite pour produire sa déclaration de revenu est repoussée au 1^{er} juin.
- Le gouvernement a mis un guide d'autosoins qui est disponible en ligne.
 - [Guide autosoins - COVID-19 \(PDF 6,61 Mo\)](#)

- Nous invitons les entreprises et travailleurs à consulter les sites internet des gouvernements provincial et fédéral concernant les mesures prises pour aider ces travailleurs et entreprises.
 - [Québec.ca -Coronavirus](http://Quebec.ca-Coronavirus)
 - Santé Canada

Mesures gouvernementales (Canada)

- Fermeture de la frontière canado-américaine, sauf pour la circulation des marchandises.
 - [Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire aux travailleurs et aux entreprises grâce au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.](#)
-

Cas confirmés au Québec (24 mars, 15 h 00) : 1 013 cas confirmés, dont 130 en Estrie et *4 décès

* Le nombre de décès lié au COVID-19 est inférieur à celui annoncé le 21 mars 2020. Le test de l'une de ces personnes s'est montré négatif.

Mesures de santé publique

- Isolement volontaire de 14 jours de toutes les personnes qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure;
- Isolement **obligatoire** de 14 jours pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou les jours ultérieurs;
- Fermeture de plusieurs commerces et lieux publics des secteurs culturel et récréotouristique;
- **Interdiction** de tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes;
- **Incitation à éviter** tous les rassemblements intérieurs qui ne sont pas nécessaires;
- **Forte recommandation** pour les personnes âgées de 70 ans et plus, de rester à la maison.
- **L'interdiction** des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois.
- **Éviter** tous déplacements non essentiels d'une région ou même d'une ville à l'autre du Québec.
- **Limiter** les contacts physiques.

Si vous avez de la toux ou de la fièvre

- Appelez au 1 877 644-4545 ou au **819-644-4545**.
 - Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous.
 - Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (en appelant le 1-877-644-4545 ou le **819-644-4545** au préalable).
-

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, vous pouvez communiquer avec moi au 819-342-7749 ou au dg@saint-camille.ca.

Merci de votre entière collaboration!

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière